

## Compte-rendu de la séance du Conseil communal du 27 avril 2015

*Séance ouverte à 19h23 sous la présidence du Bourgmestre, Emir Kir.*

Présents / Aanwezig: MM./HH. Kir, Bourgmestre-Président / Burgmeester-Voorzitter ; Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Mme/Mw. Namli, M./Dhr. Boïkete, Échevins/Schepenen ; MM./HH. Smahi, Clerckx, Mme/Mw. Ilunga Kabulu, MM./HH. Mohammad, Medhoune, Mme/Mw. Laaraj, MM./HH. Yildiz, Roekens, Mmes/Mw. De Pauw, Genot, M./Dhr. Disli, Mme/Mw. Dayaran, MM./HH. Muradyan, Mouhssin, Mme/Mw. Bulduk, MM./HH. Fremal, Balsat, Mmes/Mw. Warnotte, Vandenabeele, Conseillers communaux/Gemeenteraadsleden ; M./Dhr. Neve, Secrétaire communal/Gemeentesecretaris.

Absents / Afwezig: Mme Meulemans, Echevine/Schepen ; M./Dhr. Ozdemir, Mme/Mw. Mara, Conseillers communaux/Gemeenteraadsleden.

*Par tirage au sort, M. Yildiz sera le premier à voter en cas de vote.*

**M. Clerckx :** J'aimerais rajouter une question d'actualité sur des rats dans une rue de Saint-Josse.

**M. Mouhssin :** J'avais demandé l'intégration d'un point à l'ordre du jour concernant une motion sur la Palestine.

**M. le Président:** Une réunion a été tenue avec les différents chefs de groupe, qui a travaillé sur la motion qui avait été déposée par le groupe Écolo. A la suite de la réunion, il était conclu de demander l'avis des instances de chaque formation. Ce travail est en cours. Par la suite, il a été décidé de convoquer une réunion du Conseil communal. Une commission est prévue le 19 mai prochain, à l'occasion de laquelle on va poursuivre le travail. On espère arriver avec une motion à la fin du mois de mai.

**M. Mouhssin :** Je comprends que le temps que l'information parte et revienne, ça prenne du temps. Cependant, j'ai envoyé mon texte le 17 février. J'ai pris le temps et lorsque nous nous sommes mis d'accord sur le principe de fusionner les motions, j'ai demandé que ça se fasse dans un délai raisonnable, c'est à dire au mois de mars. Nous sommes aujourd'hui fin avril. Nous avons travaillé de manière très constructive en groupe pendant trois heures. Le texte me semblait quasiment abouti. Chacun est retourné vers ses instances. Je déplore que ça prenne autant de temps et je regrette que le Collège s'arroge le droit de ne pas inscrire un point à l'ordre du jour puisqu'il était envoyé dans les délais. Après, on peut éventuellement discuter de retirer le point. Je veux avoir la garantie que ce type d'initiative ne soit plus prise par le Collège. Je voudrais au moins que l'on demande aux Conseillers communaux s'ils acceptent que les points proposés soient retirés avant d'en prendre l'initiative. SI vous prenez l'engagement, ça ne se reproduira plus et que dans le futur, si le délai et la loi sont respectés, un point mis à l'ordre du jour par un Conseiller communal ne sera plus retiré par le Collège, je considérerai l'incident clos.

**M. le Président:** L'incident est clos, on appliquera le règlement.

**Mw. Vandenabeele :** Pour des raisons écologiques, j'avais demandé à ne plus recevoir les documents en version papier. J'aimerais maintenant faire la demande inverse. Dans les documents digitaux, il y avait un lien, maintenant il y a juste un mot avec une extension PDF, mais on ne sait pas cliquer dessus. Je viens donc à chaque fois mal préparée.

**M. le Président :** On va demander au département informatique de trouver une solution le plus vite

possible pour que les liens puissent être consultables.

**Mme Warnotte :** A titre personnel et comme d'autres conseillers, j'avais demandé au début de la législature que les documents envoyés par courrier soient recto-verso. Nous étions en outre trois conseillers à demander à recevoir les documents relatifs aux projets de décisions, pour que nous puissions les préparer.

### **1 Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31 mars 2015; approbation.**

**M. Nève :** Lecture des décisions du Conseil communal du 31 mars 2015.

**M. Mouhssin :** Le règlement d'ordre intérieur sur lequel nous avons travaillé en commission ne nous a pas été présenté.

**M. le Président:** Il n'est pas arrivé à maturité donc nous n'avons pas l'intention de le faire.

*Approuvé / Aangenomen.*

### **2 Association de droit public « Les Cuisines Bruxelloises » ; adhésion du CPAS de Jette et proposition de modifications statutaires.**

*Approuvé / Aangenomen.*

### **3 Contrat de Quartier Durable « Axe Louvain » ; approbation des modifications du programme de base.**

**M. Roekens :** J'ai bien compris que l'îlot Cudell sera réalisé avec le fonds Beliris. Ce montant qui était initialement prévu pour réaliser le projet ne sera pas utilisé dans le Contrat de Quartier vu qu'il n'y a pas de projet de réserve. Je me demande si on peut encore ajouter un projet pour que cet argent ne soit pas perdu.

**M. le Président:** Le Contrat de Quartier, c'est 11 millions d'euros de subventions par la Région et 3,125 millions par Beliris. Beliris demande, dans le cadre du Contrat de Quartier Durable « Axe Louvain », dans le cas d'un cofinancement, la gestion d'un grand chantier. C'est dans ce cadre-là que nous avons l'obligation de leur proposer un chantier ou un autre. Il a été décidé par le rapporteur de leur proposer un projet. Les moyens qui avaient été affectés au niveau régional sont maintenus totalement dans les autres projets. Il n'y a pas de perte d'argent ici. Beliris veut avoir la maîtrise des ouvrages de grande envergure.

**M. Roekens :** Est-ce que le Collège peut informer le Conseil sur l'avancement du dossier du déménagement de la Nouvelle École ? Où va-t-elle déménager ?

**M. le Président:** A l'occasion de cette réunion, des habitants nous avaient interpellés par rapport à des solutions en matière d'enseignement. Une étude a été lancée par le Collège. On pense au bâtiment de l'école Henri Frick, qui appartient à la commune, ce qui ne nous coûterait donc rien. En aucune manière on ne songe à faire fusionner deux écoles, ce sont deux projets pédagogiques distincts. Il existe, dans notre pays, énormément d'écoles qui se trouvent en hauteur. L'avantage avec ces bâtiments est qu'ils permettent deux entrées principales distinctes. L'étude va nous apporter des réponses à toutes ces questions : est-il possible de faire évoluer deux groupes scolaires de manière distincte sans qu'il y ait de problèmes de voisinages ? On attendra les conclusions. Concernant la mise en œuvre du projet sur l'îlot Scalquin, j'espère que ça va aller vite mais

connaissant la rapidité de la gestion au niveau Fédéral je crains qu'ils aient un peu plus de difficulté à enclencher les choses.

**M. Roekens :** Le projet « Ilot Cudell » ne doit pas être finalisé dans la période de quatre ans qui est prévue par le contrat de quartier ? Ça peut prendre plus de temps ?

**M. le Président:** Je n'ai pas de réponse technique ou juridique à ce sujet.

**M. Roekens :** Le projet de nouvelle Nouvelle École prend du temps. Il ne faudrait pas fermer l'école un an ou deux pour la rouvrir plus tard. Devrait-on trouver une solution ?

**M. le Président :** L'ordonnance concernant les contrats de quartier ne lie pas à l'État Fédéral. Ceci étant, c'est une excellente question qu'il faudra vérifier avec nos études.

**Mme Genot :** Quel est le calendrier de l'étude de faisabilité à propos de la Nouvelle École ?

**M. le Président :** Nous attendons les conclusions cette année.

*Approuvé / Aangenomen.*

#### **4 Contrat de Quartier Durable "Axe Louvain" ; création d'une Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale et de trois logements à caractère social ; étude élargie; conditions d'accès et mode de passation du marché.**

**M. Clerckx :** J'ai un petit peu lu les documents de cet appel à projet. Le projet dans son ensemble est un beau projet de grande ampleur. J'étais assez positif au début sur la manière de procéder. Le maître architecte est impliqué, c'est un gage de qualité, c'est un appel d'offre avec publicité européenne. Je me disais qu'on aurait un groupement pluridisciplinaire de haut niveau. En lisant les conditions du marché, je me suis dit qu'on ouvrait grand la porte, puis qu'on refermait avec une petite lucarne en obligeant groupements pluridisciplinaires qui soumissionneront d'avoir entre autres parmi eux un opérateur économique qui devra disposer d'une expérience concluante d'une rénovation d'équipements collectifs en intérieur d'îlot dans le cadre d'un Contrat de Quartier Durable. Alors là, on se retrouve avec très peu d'opérateurs potentiels. Finalement, j'ai des craintes sur la qualité finale du projet. On ouvre vers toute l'Europe, puis on referme à quelques bureaux potentiels. Je crains qu'on ne connaisse déjà un des opérateurs.

**M. le Président:** Ce n'est pas moi qui ai rédigé le cahier des charges. Ce qui a prévalu, c'est l'expérience dans les Contrats de Quartiers. Maintenant, il faudra voir les propositions qui sont faites. Tout n'est pas perdu d'avance. Malgré tout, pour nous, les Contrats de Quartier Durables sont une référence en matière de rénovation urbaine, et c'est en ce sens que ça a été approuvé par le Collège.

**M. Clerckx :** On a vu de très bons bureaux travailler sur des Contrats de Quartier. C'est dommage qu'on se prive d'une potentielle créativité supplémentaire. C'est dommage de refermer après avoir autant ouvert.

**M. le Président:** On a ouvert. On a deux bâtiments qui sont réunis pour faire un grand projet. Au lieu de faire deux projets qui s'additionnent et qui ne sont pas complémentaires, on essaie d'avoir une vision à l'échelle du quartier, dans le cadre d'un projet de réhabilitation et de revitalisation d'un quartier. Je pense que c'est bien de rester dans l'esprit de la rénovation Bruxelloise.

*Approuvé / Aangenomen.*

## **5 Service de Rénovation Urbaine; Remplacement du règlement communal des primes pour la rénovation du logement.**

*Approuvé / Aangenomen.*

## **6 Service de Rénovation Urbaine ; Nouveau règlement communal des primes pour l'embellissement des devantures commerciales.**

**M. Roekens :** C'est important qu'il y ait une assistance qui aidera les gens à introduire des demandes de primes régionales. Je trouve dommage qu'il ne soit pas prévu de prime de techno-prévention pour prendre des mesures contre le cambriolage, tout comme la prime énergétique. Il serait intéressant d'ajouter ces deux types de primes au règlement.

**Mw. Vandenabeele :** Le règlement parle de primes qui sont payées après la rénovation, il y a la possibilité de demander un forfait. Il y a une mode qui consiste à donner une réduction sur la prime. Quand le fournisseur envoie sa facture, la personne paie une partie et la partie prime est directement payée par l'autorité qui donne la prime. Cette possibilité a-t-elle été considérée ? Pourquoi n'a-t-elle pas été retenue ?

**M. Clerckx :** Je trouve dommage qu'on lie toujours les primes aux primes octroyées par la Région. Quelques personnes ont reçu un refus de la région à cause de fonctionnaires un peu obtus. Lier les primes de Saint-Josse à une décision prise à un autre niveau par des gens qui connaissent beaucoup moins la Commune que nous, je trouve ça dommage. Je trouve donc qu'on devrait désolidariser les deux primes. Ça complique encore le travail des gens qui se retrouvent dans une complexe tuyauterie administrative.

**M. le Président:** Les travaux qui peuvent faire l'objet d'une prime sont liés aux bâtiments. Notre cible sont les propriétaires habitant effectivement à Saint-Josse. On a constaté qu'à travers les politiques de rénovation de quartier, l'argent n'arrive pas suffisamment aux propriétaires qui rencontrent de plus en plus de difficultés à rénover leur bâtiment. Ils se retrouvent dans des situations où leur bâtiment perd en qualité et connaît parfois des problèmes d'insalubrité. Lors du dernier Contrat de Quartier, un diagnostic posé était la difficulté de l'accompagnement social des habitants. On a donc créé un service de guichet-primes. Nous avons décidé de rédiger les demandes de primes à la place des habitants, pour lesquelles nous avons engagé trois personnes. Ensuite, nous délivrons un chèque communal pour encourager les propriétaires qui ont du mal à trouver de la liquidité. Nous avons voulu toucher toutes les catégories en donnant plus aux catégories qui ont des revenus peu importants. Il y a trois catégories. On obtient entre 80 et 75 % des subsides quand on est dans le cadre du Contrat de Quartier Axe Louvain. Quand on sort du Quartier Axe Louvain, on est entre 65 et 70 % pc. On veut que cet argent qui dort au sein de la Région puisse arriver. Le guichet primes sera inauguré demain à midi et demi. Il est situé rue des Deux Églises. Sur la question de la Région, il y a une ordonnance. Le rapport entre la Région et les communes est extrêmement positif. Nous avons voulu jouer le jeu de l'expérience et de la connaissance de la Région en matière de primes. Malgré tout, ce sont des primes qui permettent réellement d'apporter des moyens aux propriétaires habitants pour pouvoir rénover leur bien. On parle de montants qui avoisinent près de 70 % en dehors des contrats de quartier.

Par rapport à la question de la techno-prévention et de l'audit énergétique, ce sont des éléments que nous ne perdons pas de vue. La question de la techno prévention n'a pas été réfléchi dans le cadre de la rénovation urbaine mais c'est loin d'être une petite question. Je sais que la commune de Schaerbeek a pris une initiative en la matière, que nous allons étudier.

Sur la réduction de surfacture, nous ne sommes pas intervenus. Par contre, en cas de présentation du paiement de la facture d'acompte des travaux sans avoir entamé les travaux, nous avons voulu donner un montant qui est entre 1000 et 1500€. Cela pour vraiment booster à la fois le côté

économique avec les petites entreprises et tous les corps de métiers, mais aussi pour soulager les familles et les propriétaires. C'est un chèque communal forfaitaire.

Dans le dossier de l'embellissement des devantures commerciales, le Collège a décidé de donner un chèque forfaitaire de 1500€ en cas de rénovation de la devanture commerciale. Installation d'une tente solaire, rénovation, remplacement des châssis, refaire la façade.

**M. Roekens :** Je rappelle un projet similaire sur le Contrat de Quartier Liedekerke, où Atrium contactait les commerçants, leur proposait de l'aide, payait quasiment toutes les démarches, faisait un plan, cherchait des entrepreneurs. Malgré toutes ces démarches, très peu de commerçants ont accepté de travailler avec Atrium. Ne faudrait-il pas trouver une manière plus attractive pour enthousiasmer les commerçants à collaborer et rénover leur devanture ?

**M. Balsat :** Vous avez parlé de stimuler, est-il prévu de faire une publicité inhérente à ces actions ? Les propriétaires ne sont peut-être pas au courant des bonnes intentions du procédé ?

**M. le Président:** M. Roekens, c'est effectivement une initiative qui nous paraît très positive, encore une fois réalisée sur les conclusions du dernier Contrat de Quartier où très peu d'initiatives ont pu voir le jour. Les procédures étaient trop lentes, les permis d'urbanismes faisaient peur... On a eu à chaque fois des explications qui ont démontré qu'il fallait de la souplesse dans les démarches communales. On a décidé de venir avec une mesure qui est très rapide. Si on vient avec un projet qui vise la rénovation d'une devanture quelle qu'elle soit, nous allons apporter le chèque. On est dans un moment de stagnation économique, les initiatives n'arrivent donc pas facilement. Il n'y a que la rénovation de la place Rogier qui est dynamique et qui donnera quelque chose d'enthousiasmant à terme.

**M. Mouhssin :** L'un des obstacles, dans le cas de la rénovation, lorsqu'il y a demande de prime, c'est la crainte que la commune ou la Région communique l'info de la rénovation au Cadastre, ce qui augmente le prix de la taxe cadastrale. La commune le fait-elle d'initiative lorsqu'il y a une demande de prime ?

**M. le Président:** La taxe cadastrale est augmentée si la commune le souhaite. Nous n'y avons pas touché depuis le début de la législature. Si elle augmente, les autorités préviennent le Service Fédéral du Cadastre pour faire le calcul de la taxe cadastrale. Le Ministère des cadastres peut aller à tout moment dans n'importe quel bâtiment faire un relevé de la situation cadastrale. Le Ministère n'étant pas très actif, ils ne vont qu'à la demande, et à de rares occasions à leur initiative. C'est pour cela que parfois, vous vous retrouvez dans une même rue avec deux maisons identiques mais qui doivent payer une taxe cadastrale différente. S'il n'y a pas de changement de plan, nous ne prévenons pas le cadastre par notre propre initiative. Mais l'argent proposé au propriétaire-habitant est considérable. Il y a la possibilité de recevoir 5000 à 10.000€ de subvention. L'augmentation cadastrale pourrait être de 500€ par an, mais l'argent de la rénovation, on le reçoit en une fois. Sur la publicité, M. Balsat, vous êtes invité comme tous les membres du Conseil communal et comme tous les habitants de la commune à la présentation du dispositif, chaussée de Louvain.

*Approuvé / Aangenomen.*

## **7 Service de Rénovation Urbaine; information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3 et 236 de la Nouvelle Loi communale.**

**Mme Warnotte :** Sur les bulles à verre, nous avons voté l'installation de bulles à verre enterrées à côté du parc de la rue Saint-Josse. J'ai vu passer dans les documents qu'une étude avait été commandée concernant les bulles à verre le 2 décembre, mais qu'on l'avait arrêtée le 24 décembre.

Il me semble que la décision qui avait été prise pour placer la bulle à verre à côté du parc de la rue Saint-Josse se basait en partie sur des études. Laquelle est-ce ?

**M. le Président :** Dans le cadre du programme Beliris de rénovation de la rue Saint-Josse, rue de la Commune et place Houwaert, nous avons eu une réunion avec des fonctionnaires fédéraux, régionaux des départements environnement, mobilité, et j'en passe. Pour des questions de minéralisation, la Région a demandé de ne pas implanter les containers enterrés destinés au verre à cet endroit. Devant le projet de mieux minéraliser cet endroit, on a décidé d'accéder à cette demande. Les services communaux retravaillent donc sur un autre emplacement à trouver. Il y a une possibilité à la place Bossuet.

**Mme Warnotte :** Il me semblait que le projet d'enterrement de bulles à verre avait été décidé au mois de février.

*Approuvé / Aangenomen.*

## **8 Information des décisions relatives à l'article 234 alinéa 3 de la Nouvelle Loi Communale.**

**M. Clerckx :** Pour les expertises, merci d'utiliser des études faites par des sociétés bruxelloises, il y a plus de chômage qu'à Eupen.

**M. le Président :** Nous allons tenir compte de votre remarque.

*Approuvé / Aangenomen.*

## **9 Centre Vincent Van Gogh ASBL; révision de la dette; garantie communale.**

**M. Roekens:** Si le CHAB chavire, que va-t-il se passer ?

**M. le Président:** Si le CHAB ne répond pas à ses engagements, on vendra le bien et on récupérera notre argent.

**M. Clerckx :** Il s'agit ici d'un gros montant de 4,4 millions d'euros. La Commune est garante de cette somme. Quel est le coût de ce prolongement ? Pourquoi tout d'un coup Van Gogh ne marche plus très bien ?

**M. le Président:** Je ne me permettrai pas de faire de commentaire sur la gestion de ce centre puisque toutes les formations politiques démocratiques ont ici leur part de responsabilité, c'est la COCOF qui pilote le dossier. Nous ne cessons de demander au CHAB de prendre des mesures structurelles. La difficulté du dossier est d'avoir un seul interlocuteur, il y en a tellement que ça ne facilite pas les choses.

*Approuvé / Aangenomen.*

**10 École Delclef; travaux de modernisation et d'aménagement des combles; convention de prêt sous la garantie du Service Général des Infrastructures Privées subventionnées.**

**Mme Genot :** Quand les nouvelles classes vont-elles être prêtes ?

**M. Jassin :** Une remise des clés se fait demain. Les travaux sont terminés.

*Approuvé / Aangenomen.*

**11 Musée Charlier; modification et récapitulatif des tarifs en vigueur. (Point retiré)**

*Le point est retiré / het punt is verwijderd.*

**12 Musée Charlier; convention pour l'organisation de visites guidées lors de la Biennale Art Nouveau et Art Déco 2015.**

**Mw. Vandenaabeele :** Les visites organisées avec un partenaire qui s'appelle Voir et Dire Bruxelles. Ils dépendent d'un subside qu'ils espèrent percevoir au printemps, sinon ils ne sauraient pas assurer leur tâche. Ils sont sensés le percevoir avant le 1<sup>er</sup> mai, c'est bientôt.

**M. le Président :** C'est la Région qui promeut les associations qui visibilisent le patrimoine Bruxellois. Le projet devrait normalement être reconduit. On est heureux de collaborer avec la Région et une association qui connaît bien le patrimoine.

**M. Roekens :** Je profite de l'occasion pour suggérer au Collège de faire ouvrir le musée pendant le week-end.

*Approuvé / Aangenomen.*

**13 Petite Enfance; projet « Soutien à l'accueil »; renouvellement de la convention.**

*Approuvé / Aangenomen.*

**14 Atelier sis 24 rue de l'Ascension; catégorie rénovation d'îlots; fixation du loyer.**

*Approuvé / Aangenomen.*

**15 Nederlandstalig Kinderdagverblijf Joost-e-Fien; goedkeuring huishoudelijk reglement en opvangcontract 2015.**

*Approuvé / Aangenomen.*

**16 « Des smartphones pour les agents communaux ? » ; interpellation introduite par M. G. CLERCKX, Conseiller communal. (Complémentaire)**

**M. Clerckx :** Tous les jours, de nombreux agents communaux (gardiens de la paix, agents de propreté, ouvriers communaux, etc.) ou de police sillonnent toutes les rues de Saint-Josse sans exception. C'est une source inestimable de renseignements. Pas un dépôt clandestin, pas un tag, pas un potelet renversé, pas une dalle de trottoir déchaussée, pas un nid-de-poule ne leur échappe.

Là où le bât blesse, c'est en général dans la transmission et le traitement des informations. Etterbeek a innové en la matière. Elle a équipé, sur base volontaire, 18 employés communaux de smartphones. Elle a également développé avec le CIRB une application mobile permettant aux agents de prendre des photos des points problématiques et de les envoyer directement au service compétent.

En 3 mois, ce ne sont pas moins de 1369 faits qui ont été signalés, avec un temps de réaction raccourci. Cela motive et responsabilise également davantage les agents et les services concernés.

Bref, tout bénéfique pour la commune, ses habitants et ses agents, tout cela pour un coût réduit (4500 euros pour Etterbeek).

Saint-Josse étant confrontée à des problèmes similaires de propreté, de vandalisme et de sécurité qu'Etterbeek, pensez-vous prendre contact avec cette dernière pour vous inspirer de cette bonne pratique?

**M. le Président:** La présence des agents est continue, de 6h30 à 20h30, sur le territoire, ce qui permet d'atteindre un niveau de propreté exceptionnel. Cela dit, ce que vous dites est très juste. C'est la plate-forme internet Fix My Street qui sont le fruit d'une initiative de Bruxelles Mobilité, les 19 communes et les institutions Bruxelloises partenaires. Ces deux outils ont été implémentés et sont maintenus au CIRB. Ils sont mis à la disposition des citoyens et des administrations. Pour sa mise en fonction, chacune des communes a délégué un personnel technique pour suivre des formations pour son utilisation. Pour la commune de Saint-Josse, c'est un de nos ingénieurs qui a été délégué. Il travaille au service des travaux et s'occupe aujourd'hui de quadriller l'espace public. A quoi sert la plate-forme ? Localiser les dégradations et les incidents, informer les citoyens et les administrations à chaque étape. L'application permet de signaler un incident via un smartphone. Pour cela, il faut installer Fix My Street. Dès que la photo est prise, l'application localise l'incident ou la dégradation et la transmet au gestionnaire compétent. D'après le CIRB, la commune d'Etterbeek est la seule des 19 communes à développer un espace professionnel grâce à cette technique. Le CIRB a dû créer une vingtaine de logins et de mots de passes pour les stewards pour leur permettre d'y accéder. Les types d'incidents signalés sont des incidents en chaussée, des débris, le revêtement... A l'initiative de notre échevin des Travaux, le département des Travaux a participé à la formation au moment du lancement du logiciel. La commune de Saint-Josse a officiellement accepté de participer à ce processus via notre nouveau Collège actuel. La personne de contact est aujourd'hui le technicien de voirie. Un organigramme a été créé dans le logiciel pour la répartition des problèmes signalés. La communication n'a pas encore été généralisée sur l'emploi de cette carte graphique. La mise en place du logiciel a été confiée à un personnel dédié comme pour celui du chantier Osiris. A la différence d'Osiris qui occupera une personne à temps plein, Fix My Street est un simple logiciel de communication, libre d'utilisation. Actuellement, tout le monde peut utiliser le logiciel. Pour l'instant, ce sont principalement les habitants qui nous envoient des fiches d'incidents. Les techniciens de voirie l'utilisent également pour communiquer. Il y a un volet juridique à clarifier par rapport au statut des agents constatateurs. Quels sont les problèmes que nous rencontrons ? Il y a un problème vis à vis des voiries Régionales parce que la Région tarde à réagir à nos signalements. Le ministre qui était chargé de cela était en fin de législature. L'effectif limité de la cellule des voiries actuellement envoyé par la gestion d'Osiris des études et des chantiers réduit fortement notre activité. Le logiciel ne diminue pas forcément le délai de préparation pour les travaux. Un autre problème constaté est que la commune doit être entièrement couverte d'un réseau 4G, nécessaire au bon fonctionnement de l'application mobile. Il faut faire activer gratuitement l'espace professionnel pour les stewards par le CIRB, et puis il y a l'achat de smartphones. Nous ça nous intéresse, une fois que les conditions seront remplies. Il faudra qu'on soit capable de répondre en backoffice. Nous voulons produire notre mobilier urbain.



**17. Des rats dans les rue de Saint-Josse. Question d'actualité introduite par M. Clerckx, Conseiller communal.**

**M. Clerckx :** J'ai constaté à deux reprises des rats des villes dans la rue Brialmont. Ils se réfugient dans les buissons le long du P&V. Je crains qu'il y ait de nombreux rats dans le coin là. Il y a de l'inquiétude mais je sais que la commune a les moyens d'y remédier.

**M. Roekens :** J'ai aussi vu les rats surgir depuis l'ascenseur de la station de métro Botanique.

**M. Balsat :** Le service d'hygiène est sur le coup.

**M. le Président:** Nous avons eu des réunions avec la Région récemment. Le Collège a décidé de constituer un groupe de travail avec l'Urbanisme et la Rénovation Urbaine pour identifier sur le territoire tous les bâtiments qui sont à l'abandon. La commune envisage des expropriations pour mettre fin à cette situation, qui peut être due à ces bâtiments abandonnés.

*Fin de la séance à 20h27.*